

Rimouski, le 8 décembre 2020

NOTE IMPORTANTE À TOUS LES PARENTS DES ÉLÈVES QUI UTILISENT LE TRANSPORT SCOLAIRE

Madame,
Monsieur,

Le passage en zone rouge pour notre région comme mesure de prévention en ce temps de pandémie, implique des obligations importantes en matière d'organisation du transport scolaire.

En effet, les exigences dictées par la Direction de la Santé Publique et qui nous ont été transmises par le ministère de l'Éducation du Québec, obligent l'organisation du service en considérant une limite d'un élève par banc (hormis les frères et sœurs). Ceci signifie que la plupart des autobus devront effectuer plus d'un voyage sur le même circuit pour transporter tous les élèves du circuit vers l'école le matin et vers la maison en fin d'après-midi.

Il est donc demandé à chaque élève de se présenter à la même heure que d'habitude à son arrêt mercredi matin. Il sera alors possible que l'élève ne puisse embarquer qu'au second voyage. Il aura dans ce cas à attendre son autobus quelques dizaines de minutes supplémentaires. Il connaîtra alors l'heure d'embarquement pour le lendemain matin, qui sera la même pour toute la durée de la période où la région sera en zone rouge. Le retour à la maison imposera les mêmes contraintes alors que le groupe d'élèves ayant embarqué dans le second voyage le matin, arrivera à la maison un peu plus tard qu'en temps normal en fin d'après-midi. Le transport du midi est pour l'instant maintenu.

Considérant le court délai impliqué pour l'organisation de ces modifications, il est possible que certains circuits d'autobus présentant des particularités logistiques plus complexes, ne puissent respecter le nombre limite d'un élève par banc. Ces situations seront connues dès les premières journées et des mesures correctrices seront envisagées et réalisées si possible. Cette situation pouvant survenir dans tout véhicule, nous demandons à tous les élèves peu importe leur âge, de porter un couvre-visage à l'intérieur de leur autobus et ce, jusqu'à nouvel ordre, soit jusqu'au moment où l'organisation du transport puisse respecter la limite imposée. Le chauffeur avisera les élèves lorsque le port du couvre-visage ne sera plus nécessaire.

Nous vous invitons à contacter la direction de votre école ou le secteur du transport scolaire pour de plus amples informations.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Carl Ruest, ing, directeur
Service des ressources matérielles